



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'ORNE

Direction départementale
des Territoires

La lettre d'information du géoportail de l'urbanisme dans l'Orne

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

2

août 2019

Depuis le lancement du géoportail de l'urbanisme (GPU) en janvier 2016, les collectivités de l'Orne ont publié 122 documents d'urbanisme sur cette plate-forme. Afin de mieux communiquer sur son déploiement dans l'Orne, une lettre d'information est mise en place par la DDT. Le 1^{er} numéro paru en janvier 2019 portait sur la publication des documents d'urbanisme et la méthodologie de mise à jour de ces publications.

La publication des schémas de cohérence territoriale (SCoT)



Source : géoportail de l'urbanisme

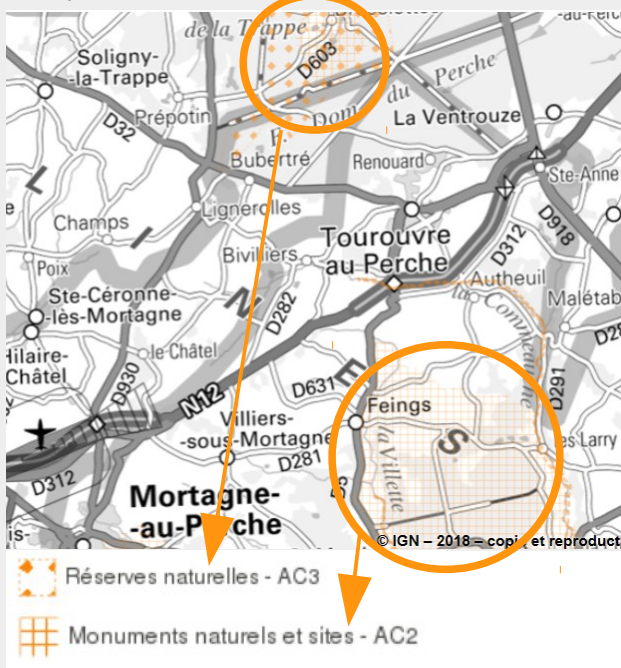
Chiffres-clés

66 SCoT ont été publiés au niveau national, dont 2 en Normandie et uniquement dans l'Orne (SCoT du Pays du Perche Ornais et SCoT du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche).

Le standard de publication

Défini par le conseil national de l'information (CNIG) http://cnig.gouv.fr/?page_id=2732, le dernier standard des SCoT paru est le v2018. Il pourra être publié sur le GPU à partir de l'automne 2019. En attendant, il faut utiliser le « pseudo-standard » ; le modèle est à télécharger à partir d'un SCoT déjà publié. En cas de difficulté, contacter la direction départementale des territoires (cf courriel en bas de page).

La publication des servitudes d'utilité publique (SUP)



Source : géoportail de l'urbanisme

Dans l'Orne, ont été publiées :

- les servitudes aéronautiques (T5) gérées par l'aviation civile (DGAC) sur les territoires d'Alençon, Flers, l'Aigle, Mortagne au Perche, Argentan, Bagnoles de l'Orne ;
- les servitudes des sites classés et sites inscrits (AC2) et des réserves naturelles (AC3) gérées par la DREAL ;
- les servitudes générées par les plans de prévention des risques naturels inondation (PM1) gérées par la DDT61.

Prochainement, seront publiées :

- les servitudes de périmètres de protection des monuments historiques (AC1) gérées par la direction régionale des affaires culturelles (DRAC).

Le standard de publication

Le dernier standard des SUP est le v2016b http://cnig.gouv.fr/?page_id=2732 qui pourra être publié sur le GPU à partir de l'automne 2019. En attendant, utiliser le standard v2016.

Quelques précisions techniques

Depuis février 2019, le géoportail de l'urbanisme a migré sur la plateforme OSHIMAE. Ce cloud interministériel est composé de serveurs distants reliés entre eux par réseau, ce qui doit démultiplier la puissance de calcul et augmenter la performance des requêtes. Néanmoins des soucis techniques sont apparus lors de cette migration, et sont en cours de résolution. Des difficultés de connexion sont notamment apparues avec certains navigateurs (Firefox...).

Il est recommandé, pendant cette période transitoire, d'utiliser par défaut le navigateur Google chrome.

Pour toute question, contactez : ddt-geoportail-urbanisme@orne.gouv.fr